



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU BAS-RHIN

**Direction académique du Bas-Rhin**  
Service départemental à la jeunesse,  
à l'engagement et aux sports

## **DÉCLARATION D'OUVERTURE**

### **D'UNE PISCINE OU D'UNE BAINNADE AMÉNAGÉE**

*Document à adresser en 3 exemplaires à la mairie du lieu d'implantation de l'établissement au plus tard 2 mois avant la date d'ouverture prévue de l'installation.*

*Document à communiquer une semaine après réception au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports*

#### **1. Déclaration d'ouverture d'une piscine ou d'une baignade aménagée**

Je soussigné (Nom, qualité)

---

déclare procéder à l'installation d'une piscine ou d'une baignade aménagée (rayer la mention inutile) à l'adresse :

---

La date d'ouverture est fixée au : \_\_\_\_\_

Dès son ouverture, l'installation sera conforme à la description contenue dans le dossier justificatif joint à la présente déclaration ; elle satisfera aux normes d'hygiène et de sécurité fixées par le décret n° 81-324 du 7 avril 1981.

#### **2. Dossier justificatif**

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

#### **Exploitant :**

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Nature de la gestion :     municipale     association     société privée     autre

Baignade aménagée ou piscine :     d'accès payant     d'accès gratuit

Nom du responsable de la gestion de l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fréquentation maximale instantanée en visiteurs : \_\_\_\_\_

Fréquentation maximale instantanée en baigneurs : \_\_\_\_\_

Dates d'ouverture : \_\_\_\_\_

Jours et horaires d'ouverture	Observations
Lundi :	
mardi :	
mercredi :	
jeudi :	
vendredi :	
samedi :	
dimanche :	

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

***Pièces à joindre pour une première ouverture ou suite à toute modification initiale :***

- Les plans des locaux, bassins ou plans d'eau et les plans d'exécution des installations techniques de circulation et de traitement de l'eau.*
- Un document précisant l'origine de l'eau alimentant l'installation et décrivant les conditions de circulation des eaux et leur traitement éventuel.*